

## ◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

### **Scandale de Chilly-Mazarin : SUD éducation dénonce une atteinte au droit à l'éducation des enfants migrant-e-s**

Lundi 8 octobre, SUD éducation a pris connaissance par voie de presse du refus de scolarisation d'enfants congolais par le maire de Chilly-Mazarin. Pour SUD éducation, c'est un sinistre exemple de plus sur la situation des demandeurs d'asile en France.

La mairie de Chilly-Mazarin empêche la scolarisation de ces enfants parce que leurs parents sont des demandeurs d'asile et parce qu'ils sont de plus en plus nombreux selon le maire.

L'intervention de l'inspectrice est scandaleuse : elle ne s'est pas déplacée pour soutenir la directrice de l'école qui a accueilli ces enfants mais elle est simplement venue pour les faire retirer de l'école. L'école deviendra obligatoire à partir de 3 ans en 2019 mais visiblement elle ne l'est pas pour tout le monde ! Pas la même égalité de traitement pour tous ni le même accès au savoir!

**SUD éducation soutient de manière inconditionnelle cette directrice d'école et revendique:**

- **l'abrogation des lois anti-immigrés**
- **la protection des mineurs isolés étrangers et des jeunes majeurs scolarisés, l'arrêt de toutes les expulsions et les mêmes droits pour toutes et tous.**
- **l'arrêt de la stigmatisation des Étrangers, en particulier l'abandon immédiat du statut dérogatoire des Bulgares et des Roumains, citoyens européens**
- **le droit de vote pour tous les Étrangers**
- **le retour à une véritable politique de l'asile (avec en particulier la suppression des pays dits "sûrs")**
- **la régularisation de tous les sans-papiers par la délivrance d'un titre unique de séjour.**
- **la liberté de circulation et d'installation pour tous et toutes.**